


# Accueillir des jeunes volontaires pour dynamiser le quotidien des seniors



ROMPRE L'ISOLEMENT  
SOCIAL, RENFORCER  
LES LIENS DE SOLIDARITÉ  
ENTRE GÉNÉRATIONS  
ET ENGAGER  
VOTRE ORGANISME  
DANS UN GRAND PROJET  
DE SOCIÉTÉ.



**75%**

des personnes âgées  
ont changé de regard  
sur la jeunesse\*

**70%**

des seniors se  
sentent utiles au  
contact des jeunes\*

**80%**

des jeunes disent que  
les seniors leur ont  
appris des choses\*

**88%**

des jeunes se sont  
sentis utiles\*

\*Source : évaluation d'impact  
2022-2023 du Service Civique  
Solidarité Seniors sous la direction du  
Laboratoire E&MISE de l'ESSEC.

## POUR ACCUEILLIR DES JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS, IL SUFFIT :

- D'être un organisme public ou privé à but non lucratif
- D'avoir plus d'un an d'existence

↳ **Vous disposez déjà d'un agrément de Service Civique pour accueillir des jeunes** ou faites partie d'une fédération qui a un agrément collectif dont vous pouvez bénéficier

↳ **Vous n'avez pas d'agrément**

L'AND-SC2S peut vous permettre d'accueillir les jeunes sans tarder en assurant pour vous la responsabilité administrative et juridique.

## 5 bonnes raisons de rejoindre la mobilisation

- 1 **Avoir le soutien d'équipes formées, sur l'ensemble du territoire** pour définir avec vous les missions à confier aux jeunes.
- 2 **Être aidé pour le recrutement des jeunes**
- 3 **Bénéficier gratuitement de formations et d'échanges de pratiques pour les jeunes et tuteurs** et permettre aux jeunes de se former et de découvrir les métiers et les possibilités d'engagement dans le secteur médico-social
- 4 **Recevoir un soutien financier** pour recruter un binôme de jeune au lieu d'un jeune et diversifier les profils des jeunes (ex : pour les jeunes sans diplôme ni qualification, en situation de handicap, réfugié ou habitant en QPV ou ZRR) et faciliter les transports des jeunes en mission en zone rurale.
- 5 **Équiper vos jeunes** : tenues logotées et tablettes.

Les professionnels du Grand Âge l'observent au quotidien, **le Service Civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées** par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes volontaires qui sortent quant à eux grandis de cette expérience.

**C'est de ce constat qu'est né le dispositif SC2S**

PARCE QUE L'INTERGÉNÉRATIONNEL EST UNE FORCE CONTRE L'ISOLEMENT.

**Le Service Civique Solidarité Seniors a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées à domicile ou en établissement au sein d'organismes publics et privés à but non lucratif.**

NOTRE AMBITION :  
**10 000 jeunes engagés auprès de 180 000 seniors**  
chaque année à domicile et en structures d'accueil

## Qu'est-ce que le **Service Civique Solidarité Seniors (SC2S)** ?



La mobilisation SC2S a été lancée en mars 2021 par le Ministère chargé de l'Autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et de l'Engagement, avec l'ensemble des acteurs du Grand Âge et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, La Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap, ... Soutenu initialement par le groupe Malakoff Humanis, elle fait aujourd'hui partie des programmes communautaires de la fédération Agirc-Arrco.

### LE SERVICE CIVIQUE, EN BREF :

**Le Service Civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse** qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général.

► **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap.

► **Sans condition de diplôme**, seuls comptent le savoir-être et la motivation.

► Pour chaque jeune, **une indemnité mensuelle de + de 610€ par mois** (Montant susceptible d'évoluer. Rendez-vous sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr) pour connaître l'indemnité exacte), une protection sociale, (maladie, retraite) et des congés.

► **Un engagement de 24 à 35 heures par semaine**



**La mission du volontaire ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un bénévole.**  
La mission doit être accessible à tous les jeunes, même sans qualification et leur permettre de se sentir utiles et de vivre une expérience humaine forte et formatrice.

# Missions confiées aux jeunes volontaires



## Quelques exemples :

### ► MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

- Visites de convivialité
- Accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques
- Jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...)
- Sorties extérieures (balades, visites culturelles...)

### ► EFFECTUER DES ANIMATIONS COLLECTIVES EN ÉTABLISSEMENT

- Appui aux activités d'animation
- Activités ludiques de stimulation de la mémoire
- Jeux collectifs : bingo, loto...
- Recueil d'expériences de vie
- Ateliers bien-être/détente

Les équipes de l'AND-SC2S sont à votre disposition pour imaginer et construire des missions innovantes et complémentaires aux actions de vos salariés et bénévoles.

## Plus d'informations

Pour toute information et/ou pour étudier plus précisément votre situation et vos besoins, contactez le coordinateur de l'AND-SC2S de votre région :

[sc-solidariteseniors.fr](https://sc-solidariteseniors.fr)

